

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 09 juin 2010 à BELLEFONTAINE

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 1^{er} juin 2010

Délégués titulaires présents : 28

Miguel MARTIN, Marielle CUNY, Guy DELOY, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Michel HUROT, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, André LAPOIRIE, René ALEXANDRE, Francis LAVEZ.

Délégués titulaires absents: 1 Luc JEANDON

Délégués titulaires excusés : 1 André HUC.

Pouvoirs : 1 Stéphane CANADAS a donné pouvoir à Daniel LAGARDE

Délégués suppléants présents : 5

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Pascal CHARRETTE représente Nadine GEROME,

Patrick GEORGES représente Joël MAROT,

Henri LA VAULLEE représente Daniel REMY,

Alain JACQUIN représente Patricia GRIMILLOT,

Annie BOISSONNET représente Pierrette GERARD

L'an deux mil dix le mercredi 09 juin à 20H30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Archettes, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Frédéric SCHMIDT a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de BELLEFONTAINE pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Réalisation d'un audit du service assainissement

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

01. Participation des immeubles au réseau d'assainissement collectif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la mise en place de la participation des propriétaires d'immeubles édifiés postérieurement à la mise en service des égouts auxquels ses immeubles doivent être raccordés et fixe son montant à **1000 € H.T.**, approuve la minoration de cette participation financière des immeubles pour les propriétaires étant dans l'obligation de maintenir un système de traitement des eaux usées avant le raccordement au réseau (sur les communes de Arches et Pouxoux compte tenu de l'absence de système de traitement collectif), et fixe le montant de la participation minorée à **500,00 € H.T.**

02. Adhésion et retrait au SICOVAD

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion de la Communauté de Communes des Monts de Vologne au SICOVAD.

03. Facturation d'une somme équivalente à la redevance entre la mise en service du réseau et le raccordement des immeubles

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la facturation d'une somme équivalente à la redevance entre la mise en service du réseau et le raccordement des immeubles.

04. Délais de raccordement prolongés sur Arches et Pouxoux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à accorder, sur les Communes d'Arches et de Pouxoux, pour les personnes qui en font la demande, un délai de 2 ans supplémentaire au premier délai de 2 ans, prolongeable dans la limite des 10 ans, prévus à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, pour raccorder leur immeuble au réseau public de collecte des eaux usées.

Il rappelle que la dérogation de raccordement n'exclut pas le paiement d'une somme équivalente à la redevance dès la mise en service du réseau de collecte pour tous les immeubles raccordables (L1331-1 du Code de la Santé Publique) et autorise le Président à signer les arrêtés nominatifs de dérogation.

05. Commission accessibilité aux personnes handicapés CAPH

- Le président informe de l'obligation pour la C2VRM de créer une Commission accessibilité

Les CAPH sont des Commissions consultatives, elles n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Le président propose de créer un groupe de travail chargé de mettre en place cette Commission. Chaque commune désignera au maximum deux représentants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la création d'un groupe de travail Accessibilité et désigne les conseillers Communautaires suivants :

- Marielle CUNY et Pascal CHARRETTE pour la commune d'Arches
- Jean-Louis RABU et Michel THOMAS pour la commune d'Archettes
- François PICOCHÉ et André DEFRANOUX pour la commune de Dinozé
- Suzanne MOTSCH et Noëlle PILLOT pour la commune de Bellefontaine
- Andrée VAUTRIN-ROLLOT et Gérard COLIN pour la commune de Hadol
- Dominique PAGELOT pour la commune de Jarrenil
- Lucette ROBERT et Daniel LAGARDE pour la commune de La Baffe
- François HATIER et Henri LA VAULLEE pour la commune de Pouxoux
- Gérard TALIETTI et Josette MANGIN pour la commune de Raon aux Bois
- Eric GARION et Alain JACQUIN pour la commune d'Uriménil
- Véronique MARCOT et René ALEXANDRE pour la commune de Xertigny

06. Audit du service assainissement

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la réalisation d'un audit du service assainissement de la C2VRM, désigne la Direction Départementale des Territoires pour la réalisation de cet audit, autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette étude et dit que les fonds nécessaires sont inscrits au budget général 2010, opération 28, article 1313.

07. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- achat d'un vidéo projecteur à l'entreprise Vège Informatique pour un montant de 489.00€
- ensemble de prestations liées à l'inauguration des pistes VTT du 27 mai 2010 pour un total d'environ 1500€
- des travaux de mise en sécurité du poste de relevage Pré-démon à Dinozé : abattage d'arbres (1322 €HT) et installation d'une clôture (4700 €HT)

08. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

SICOVAD : Cérémonie relative au *10 ans du sac jaune* le 24 juin 2010 à 18H00.

SMIC : Pas de réunion

SDANC : Pas de réunion. Il serait utile de faire le point sur les contrôles ANC.

SIA : Une réunion est prévue fin juin.

Pays d'Epinal Cœur des Vosges :

Environ 25 personnes étaient présentes lors de la réunion ALEXIS, le 1^{er} juin à Xertigny.

Concernant le RSP, il est important que les délégués Communautaires le fassent connaître auprès de leurs administrés.

SCOT : Réunion le 14 juin 2010.

09. Informations diverses

Mission Locale : Assemblée Générale le 03 juin 2010

Inauguration des pistes VTT : Le 27 mai 2010 à Raon aux Bois.

La manifestation a été réussie malgré un temps mitigé. Les groupes de scolaires (environ 60 enfants) ont apprécié les animations qui étaient organisées ainsi que la présence de Julien et Rémy Absalon. La Commission retiendra cette idée pour de futures actions.

Commission Communication :

- Le rapport d'activité 2009 de la C2VRM a été remis à toutes les communes. Il devra être présenté en Conseils Municipaux avant le mois de septembre 2010.
- Bulletin d'information n°3 : les membres de la commission valideront la dernière version au plus tard le vendredi 11 afin de lancer l'impression dès le 20 juin.

Redevance Incitative : Journée de formation au SICOVAD le mardi 11 mai 2010.

Commission Assainissement Collectif : Prochaine réunion le 06 juillet 16H30.

10. Date et lieu du prochain conseil

Le 07 juillet 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de DINOZE.

Le 22 septembre 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de HADOL.

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire
Frédéric SCHMIDT

Le Président
Philippe EYMARD